



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

caisses

Question écrite n° 67588

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le désengagement des caisses primaires d'assurance maladie sur le financement des prises en charge des heures d'aide ménagère au titre des assurés ayant moins de soixante ans. L'ensemble des services prestataires du département de la Haute-Garonne se voient refuser l'attribution d'accords financés sur le fonds d'action sociale des caisses primaires, qui permettaient aux non retraités d'obtenir une prise en charge rapide et adaptée. Cette remise en cause de l'aide apportée aux assurés a des conséquences importantes sur le maintien à domicile et entraîne dans certain cas une nouvelle hospitalisation. Aussi, il sollicite qu'il puisse faire procéder à un examen attentif de ce dossier et tout mettre en oeuvre afin de trouver une solution.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67588

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6226